

la tombe de la religion défunte l'oraison funèbre du passé, chantait triomphalement l'apocalypse de l'avenir. Tel est le ton général du livre de M. Taine sur *l'Italie et la Vie italienne*, long pamphlet politique dont le but manifeste est d'attiser les haines et d'enflammer les colères de la révolution contre l'Eglise et le pape. Mais dans ce persiflage il faut noter trois pages plus hardies que les autres, et qui ont fait du bruit. Ce sont celles où l'auteur, avec ce ton de juge qui lui est personnel, tranche la question religieuse, et, dépouillant le bilan du catholicisme, établit que toute sa vie comme toute sa fortune repose sur quatre forces, dont deux n'existent plus aujourd'hui que de nom, tandis que les deux autres ne se soutiennent plus que sur des étais humains. C'est dire en d'autres termes que la moitié du catholicisme est morte et que l'autre moitié est bien près de l'être\*.

Premièrement ce qui a cessé d'être, selon lui, une force catholique, c'est *l'ascendant des rites*. Mais que comprend ce nom de rites ? Tantôt il semblerait qu'il entend par ce mot l'idolâtrie, "ce culte du sauvage, de l'enfant, de l'être grossier qui se fait un fétiche et qui adore le signe au lieu de la chose signifiée." Tantôt on pourrait croire qu'il s'agit uniquement de la superstition, de "cette grossièreté d'esprit qui, ne pouvant comprendre les idées nues et les sentiments incorporels, sanctifie les objets sensibles et palpables, et met toute sa foi dans un doigt de S. Yves, un froc de S. François, une statue de Ste Anne ou de la Madone dans ses habits neufs ou brodés." Assurément jusqu'ici M. Taine a beau jeu. Qu'il incrimine, autant que cela pourra lui plaire, l'aveugle crédulité "du pâtre de la Sabine et du paysan de la Bretagne," tout le monde sait bien que là n'est pas le rite catholique, et il y aurait peu de risque que l'on s'y laissât prendre, si, par un coup de son art, M. Taine n'avait soin de glisser sur la même ligne le nom des plus saintes choses, comme "l'expiation, le culte de la Vierge, des anges et des saints, les sacrements de l'Eglise, enfin l'autorité du prêtre regardé comme dépositaire de la volonté divine et comme dispensateur des choses célestes.

Mais entre ces pratiques et les superstitions qu'on vient de dénoncer, n'y a-t-il pas un abîme ? La plus pitoyable façon de raisonner n'est-ce pas celle-là même qui produit, à l'encontre d'une grande institution, l'abus que peuvent en faire les sots et les méchants ? Et par quelle injustice peut-on rendre l'Eglise catholique responsable de ces mêmes abus qu'elle est venue détruire et qu'elle combat encore ? Quelle bonne foi y a-t-il à mettre au même rang ce que nous commandons et ce que nous condamnons, l'usage autorisé, et les excès interdits, pour être plus à même de les confondre ensuite dans une réprobation dont l'Eglise catho-

\* *L'Italie et la Vie italienne*, *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1865, p. 293.